

TPE, PME, ARTISANS, COMMERÇANTS

Les aides de la CALL
pour faciliter votre
développement



www.agglo-lenslievin.fr

[f](#) [in](#) [@](#) [X](#) @AggloLensLievin



Quelle que soit la taille de votre entreprise ou votre projet d'investissement, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin se mobilise à vos côtés pour accompagner votre développement à travers des dispositifs concrets.

Pour qui ?

Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

- TPE (très petite entreprise, jusqu'à 10 salariés)
- Située dans la commune suivante : Avion, Harnes, Lens, Liévin, Méricourt (la Région intervient pour les autres communes dans les mêmes conditions)

Aide au développement des PME

- PME (petite et moyenne entreprise, de 10 à 250 salariés)
- Située sur la CALL

Aide à la rénovation des points de vente fixe artisanaux, commerciaux ou de service

- Artisans et commerçants existants, en création ou en reprise
- Située dans la commune suivante : Avion, Harnes, Lens, Liévin, Méricourt (la Région intervient pour les autres communes dans les mêmes conditions)

Conditions d'obtention des aides et montants

Investissements compris entre 30 000 et 130 000€ hors taxes :

- Investissements productifs neufs
- Investissements d'occasion de moins de 5 ans
- Investissements incorporels liés au projet de développement (brevet, logiciels, frais de conseil)
- Aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production

Montant de l'aide

Subvention de 20% des investissements éligibles hors taxes, dans la limite des fonds propres de l'entreprise
Plafonnée à 26 000€

Projets d'investissements productifs (matériels neufs ou d'occasion) compris entre 50 000 et 150 000€ hors taxes

Montant de l'aide

Subvention de 20% des investissements éligibles hors taxes, avec une bonification de 2 000€ par emploi CDI ETP, plafonnée à 40 000€

Projets d'investissements immobiliers et/ou productifs à partir de 150 000€ (aide cumulable avec celle de la Région*), s'appuyant sur l'assiette des dépenses éligibles, sur la masse salariale des emplois créés sur 2 ans.

Montant de l'aide

Subvention de 20% de la masse salariale des emplois créés sur deux ans, plafonnée à 40 000 €

Investissements compris entre 5 000 et 30 000€ hors taxes :

- Travaux de second œuvre d'aménagements intérieurs ou extérieurs dédiés à l'activité

Montant de l'aide

Subvention de 40% des investissements éligibles hors taxes, comprise entre 2 000 et 12 000€

*La Région subventionne, à hauteur de 20% des investissements éligibles hors taxes, les investissements productifs de 150 000 € à 500 000 €, avec une bonification de 2 000 € par emploi ETP créée dans la limite de 25 emplois, soit 50 000 € maximum.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, recevoir votre dossier de demande d'aide et pour tous renseignements, contactez la direction développement économique, attractivité et emploi :

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Direction développement économique, attractivité et emploi
deveco@agglo-lenslievin.fr | 03 21 79 05 33

CALL
Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

www.agglo-lenslievin.fr

[f](#) [in](#) [@](#) [X](#) @AggloLensLievin